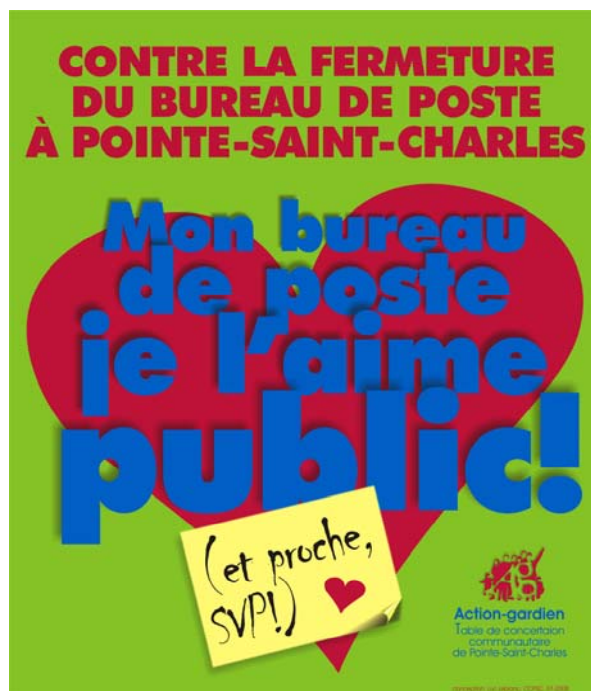


POUR UN SERVICE POSTAL PUBLIC ET UNIVERSEL



Mémoire présenté par la table de concertation
Action Gardien de Pointe-Saint-Charles

DANS LE CADRE DE L'EXAMEN STATÉGIQUE TENU PAR POSTES CANADA

SEPTEMBRE 2008

Table des matières

I. Présentation de la Table Action-Gardien et du quartier Pointe-Saint-Charles.....	3
1. Action-Gardien	3
2. Présentation du quartier Pointe-Saint-Charles (ou en annexe ?).....	3
II. L'exemple de Pointe-Saint-Charles	4
1. Fermeture annoncée du bureau de poste	4
2. Les arguments en faveur du maintien du bureau de poste	5
3. Une forte mobilisation citoyenne	7
4. Un consensus et un appui large à travers le Québec	8
5. L'ouverture d'un comptoir franchisé	8
III. Le service postal public et universel en péril.	9
1. Moya Grenne : artisane de la privatisation.....	9
2. L'examen stratégique : un pas vers la déréglementation.....	10
3. Une société d'État au service de l'intérêt public, pas des profits	10
IV. Le processus de consultation	11
1. Un processus baclé et anti-démocratique.....	11
2. Nos demandes pour la tenue de l'examen stratégique	11

I. Présentation de la Table Action-Gardien et du quartier Pointe-Saint-Charles

1. Action-Gardien

Action-Gardien est la table de concertation communautaire du quartier Pointe-Saint-Charles. Elle regroupe une vingtaine d'organismes. Depuis 1981, Action-Gardien est l'outil que se sont donnés les organismes communautaires et associatifs pour s'informer, partager leur expérience et agir ensemble sur les dossiers qui influencent les conditions de vie des citoyenNEs.

Action-Gardien est :

- un lieu de concertation, d'échange, de partage d'informations, d'organisation d'activités publiques et d'éducation populaire;
- où s'élaborent des propositions pour développer et améliorer le quartier;
- où s'organisent des mobilisations, des campagnes et des revendications politiques aux échelles municipale, provinciale et fédérale, afin de promouvoir les intérêts de la population du quartier, particulièrement les populations les moins favorisées;
- qui favorise la mobilisation des groupes et des citoyenNEs autour d'enjeux sociaux, politiques, économiques et urbains.

Les membres d'Action-Gardien partagent des objectifs d'équité, de solidarité, de justice sociale et de partage de la richesse, de cohésion, d'entraide, de non discrimination. Action-Gardien et ses groupes membres considèrent que les citoyenNEs doivent être au cœur des décisions qui les concernent et qui ont un impact sur leur vie. En ce sens, ils favorisent l'action collective et la prise en main par la population de l'amélioration de ses conditions de vie.

2. Présentation du quartier Pointe-Saint-Charles

Berceau de l'industrialisation canadienne, Pointe-Saint-Charles est un quartier ouvrier situé à proximité du centre-ville de Montréal. Localisé au sud du canal Lachine et à proximité du fleuve Saint-Laurent, enclavé de part et d'autre par des voies ferrées et des autoroutes, Pointe-Saint-Charles a un air de petit village urbain.

Ancien quartier ouvrier, les 13 929 habitants de Pointe-Saint-Charles portent encore aujourd'hui le tribut des années difficiles marquées par la désindustrialisation et les pertes d'emploi. La pauvreté, qui continue d'exister dans un pays riche comme le Canada, touche encore un trop grand nombre de familles du quartier. Les statistiques le démontrent



et les groupes communautaires le constatent tous les jours. En 2001, 50 % de la population de Pointe-Saint-Charles vivait sous le seuil de faible revenu (29 % à Montréal), 15 % de la population était au chômage (9 % à Montréal) alors que le revenu moyen par personne était de 19 614 \$ (28 858 \$ à Montréal) (Statistiques Canada, 2001).

Il existe à Pointe-Saint-Charles une vigoureuse tradition d'entraide et de solidarité, un milieu communautaire très actif et des organisations citoyennes pionnières qui ont servi de modèles ailleurs au Québec. La préservation des programmes sociaux tout comme le maintien de services publics accessibles ont toujours constitué des enjeux importants pour cette communauté. La sauvegarde du bureau de poste fut l'un de ceux-là.

II. L'exemple de Pointe-Saint-Charles

1. Fermeture annoncée du bureau de poste

Au printemps 2007, la Société des postes a décidé, sans consulter ni avertir la population, de fermer le seul bureau de poste du quartier Pointe-Saint-Charles, et de le déménager aux abords du Pont Victoria. Ce secteur est situé loin des zones habitées du quartier, dans un coin inaccessible en transport en commun, congestionné par le trafic automobile vers la rive-sud. Bref, un service relocalisé au milieu de nulle part. Pour les 13 000 habitants du quartier, il s'agissait de la perte pure et simple d'un service de proximité, d'un service public qui devrait pourtant être accessible à tous.

Cette décision était inconsidérée, indéfendable au plan social et incompatible avec le mandat public de Postes Canada. En décidant de fermer son bureau à très brève

échéance sans consultation préalable, la Société des Postes voulait-elle mettre les citoyens et citoyennes du quartier devant un fait accompli et éviter de rendre des comptes sur son mandat ?

Les citoyenNEs du quartier se sont largement mobilisés pendant plusieurs mois, et ont fait des représentations auprès de Mme Greene, du Ministre Fortier, responsable de la région de Montréal, et du ministre Cannon, responsable de la Société des postes pour leur demander de revenir sur leur décision.

Face aux multiples mobilisations de la communauté et à la pétition envoyée à la Chambre des Communes, ni Postes Canada ni les ministres responsables n'ont jugé bon de répondre aux citoyens, si ce n'est par de brefs communiqués signés de leurs responsables des communications, répétant que « fermeture égale amélioration du service ».

2. Les arguments en faveur du maintien du bureau de poste

• **Le mandat de Postes Canada.**

Dans un de ses brefs communiqués, Postes Canada annonçait qu'il s'agissait d'une «décision d'affaire ». Est-ce que Postes Canada aurait oublié son mandat ? De par la loi, Postes Canada est une société qui a le mandat de fournir le service postal de base tout en l'améliorant et en étant autonome sur le plan financier. Comme tout service public, son premier objectif est de rendre le meilleur service possible à l'ensemble des citoyens et citoyennes de la société, au prix coûtant, et non pas de faire des profits comme un service privé ou une entreprise commerciale. Et c'est pourquoi, si profits il y a, ils doivent être réinvestis dans l'amélioration des services. Or, la Société des postes a réalisé des profits au cours des 11 dernières années. Où est l'amélioration dans le fait de priver de services les citoyens d'un quartier ?

• **Un service universel**

Selon Postes Canada, la fréquentation du bureau de Pointe-Saint-Charles était trop faible. Ce genre d'argument est habituellement invoqué par une entreprise déficitaire qui doit apporter des correctifs pour améliorer sa situation. Or nous avons vu plus haut que la Société des postes a réalisé des profits au cours des 11 dernières années. L'argument ne tient donc pas.

Mais en supposant que la fréquentation laisse à désirer, tout administrateur sensé et compétent proposerait de déménager le bureau dans un lieu plus fréquenté. Or, Postes Canada le déménage au dépôt Bridge, dans un secteur situé loin des zones habitées du quartier, dans un coin peu accessible et congestionné par le trafic vers la rive-sud. L'argument ne tient pas mieux. Il y a fort à parier que ce comptoir près du pont Victoria sera fermé pour cause de non fréquentation d'ici peu, ou tout au moins qu'il sera converti en comptoir commercial.

Le bureau de poste de Pointe-Saint-Charles faisait partie intégrante de notre communauté, et était suffisamment fréquenté par les résidents, les entreprises, les organismes communautaires et les commerces à proximité pour justifier de rester ouvert. Entre 200 à 300 personnes, dont la plupart ne possèdent pas de compte de banque, utilisaient chaque mois les mandats poste. Sans parler des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées, des organismes qui utilisent les casiers postaux dont le caractère confidentiel peut s'avérer essentiel.

Postes Canada a été présent depuis plus d'une vingtaine d'année, même dans des périodes où l'on a vu la population baisser et les commerces fermer. Et maintenant que le quartier connaît une certaine forme de relance et que de méga-projets de développements immobiliers sont en cours, Postes Canada ferme boutique...

À Pointe-Saint-Charles, les services et commerces de proximité sont rares. La communauté se mobilise depuis des années pour développer le quartier, améliorer les conditions de vie, obtenir des milieux de vie complets, avec des services de proximité. Or les services se voient menacés les uns après les autres. Récemment c'était une école primaire, ensuite le bureau de poste. Et demain, à qui le tour ? Au moment où nos ministres fédéraux nous parlent de développement local et souhaitent que les gens se prennent en main, doit-on leur rappeler que ce n'est pas en éloignant les services publics, en les réduisant, en les fermant ou en les privatisant qu'ils vont améliorer et développer les communautés locales ?

- **Un service public, de proximité**

Postes Canada affirmait que les citoyens de Pointe-Saint-Charles seraient bien desservis dans les comptoirs postaux franchisés qui entourent le quartier. Tout d'abord, ces services, à l'extérieur du quartier, ne sont plus des services de proximité.

De plus, rien ne garantit que les services soient les mêmes. Les services offerts par une franchise dépendent des contrats et ententes avec le privé, et dans certains cas, certains services ne sont pas disponibles compte tenu de la formation et de l'équipement nécessaires. Fermeture et privatisation n'ont jamais signifié, et ne signifieront jamais amélioration des services.

3. Une forte mobilisation citoyenne

L'ampleur de la mobilisation citoyenne dans de si courts délais révèle l'importance que revêt pour la population le maintien de son bureau de poste. En quelques mois, citoyens et groupes communautaires ont utilisé tous les moyens à leur disposition pour tenter de renverser la décision. Manifestations, pétition signée par 1186 citoyens du quartier et déposée à la Chambre des communes, campagne de visibilité dans le quartier, assemblée publique, campagne d'appui, alliance avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, tels ont été les ingrédients de cette bataille de quartier. Les conférences de presses et les lettres ouvertes ont donné une importante visibilité médiatique à la campagne.

Au moment de la fermeture du bureau de poste, le 28 mars 2008, plus de 100 personnes ont participé à une action citoyenne pour envoyer un message clair à Postes Canada et au gouvernement : « Le 28 mars marque la fermeture de notre bureau de poste, mais certainement pas la fin de notre lutte pour nos droits et nos services publics ».



4. Un consensus et un appui large à travers le Québec

Rarement bataille citoyenne aura fait une telle unanimité dans différents milieux en si peu de temps: élus scolaires, municipaux et fédéraux, milieu syndical, communautaire et des affaires, local, régional et national, rural et urbain.

204 municipalités à travers le Québec ont appuyé notre demande pour le maintien du bureau de poste, parce qu'elles ont vécu des situations similaires ou craignent d'être les prochaines sur la liste de Postes Canada.

Cela signifie que par delà Pointe-Saint-Charles, c'est à la population du Québec et du Canada tout entier que les responsables de Postes Canada doivent rendre des comptes : ils doivent expliquer pourquoi, au nom d'une plus grande rentabilité, ils privent la population de services pour lesquels elle paie et auxquels elle a droit.

5. L'ouverture d'un comptoir franchisé

Malgré les mobilisations et les appuis, Postes Canada a mis fin le 1er avril 2008 au service du seul bureau de poste public dans le quartier Pointe-Saint-Charles. Le comptoir au dépôt Bridge, près du Pont-Victoria, a été ouvert. Il n'est évidemment pas du tout fréquenté par la population du quartier, vu la difficulté d'accès du site.

Mais voilà qu'au début du mois de mai 2008, Postes Canada ouvre une franchise dans une épicerie IGA situé en plein cœur du quartier, incluant tous les services offerts dans l'ancien bureau public, y compris des casiers postaux. Cette annonce a stupéfait beaucoup de citoyenNEs dans le quartier. Alors que pendant des mois, Postes Canada répétait que la population du quartier serait très bien desservie par les franchises existantes dans les quartiers avoisinants, ignorant en cela les doléances des citoyens de Pointe-Saint-Charles, voilà que la société d'État faisait volte face. Ce faisant, Postes Canada reconnaissait finalement ce que nous avons revendiqué depuis le début, à savoir **la nécessaire proximité d'un service postal dans notre quartier avec tous les services** offerts dans un bureau public.

Par la même occasion, Postes Canada a également reconnu que son objectif n'avait jamais été d'améliorer les services, mais bien de privatiser un service public. Et ce

alors même qu'elle est une société d'État qui fait des profits et verse des dividendes au gouvernement depuis des années.

Les citoyens du quartier ont perdu leur service public de proximité. Et certains croient que sans la mobilisation citoyenne, nous n'aurions même pas de bureau franchisé dans le quartier à l'heure actuelle...

III. Le service postal public et universel en péril.

Pointe-Saint-Charles n'est qu'un exemple parmi d'autres. Depuis des années, Postes Canada procède à des fermetures, des délocalisations, des franchises, réorganise le service en milieu rural et urbain. Tant les orientations de la direction de Postes Canada que le présent examen stratégique indiquent un vent fort dans le sens de la privatisation et de la déréglementation. À preuve, les éléments qui suivent...

1. Moya Greene : artisane de la privatisation.

Moya Greene a été nommée à la tête de Postes Canada en mai 2005.

Madame Greene a été l'architecte de la réforme qui a mené à la privatisation de la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), en 1995. Elle a également participé à la déréglementation du secteur de l'aviation au pays, de la commercialisation du système de ports et à la révision du système d'assurance-chômage. Cette année, elle présentait un plan de « modernisation » de Postes Canada.

Au vu de la feuille de route de Madame Greene, qui n'a d'ailleurs jamais caché son intérêt à déréglementer le service des postes, nous rejoignons les affirmations du syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, pour lequel ce plan de modernisation est dans les faits un plan de fermetures et de rationalisation, dans un objectif de réduction des coûts pour la Société, au détriment d'une population qui se retrouvera avec des services de plus en plus privés, c'est à dire plus onéreux pour une moindre qualité.

2. L'examen stratégique : un pas vers la déréglementation

Le gouvernement fédéral fait face à un important lobby du secteur privé pour déréglementer, voire privatiser le service postal. Pourtant, seul un service postal public permet d'uniformiser les tarifs à moindre coût tout en assurant un service universel.

C'est le fait d'avoir le privilège exclusif sur la poste-lettres qui permet actuellement à Postes Canada de générer des revenus et d'assurer à l'ensemble de la population des services postaux abordables et universellement accessibles et ce, peu importe que les gens habitent un grand centre urbain ou une collectivité rurale éloignée. Il n'y a aucune raison valable de déréglementer, d'autant plus que le tarif postal de base est l'un des plus bas des pays industrialisés.

Des exemples de déréglementation dans d'autres pays révèlent que les utilisateurs ont dû payer plus cher leurs services, comme la Suède, ou encore que le service universel est menacé, comme au Royaume-Uni.

Or, l'Examen stratégique porte sur des éléments fondamentaux du service postal public universel, notamment la déréglementation et l'ouverture à la concurrence sur le marché de la poste-lettres.

3. Une société d'État au service de l'intérêt public, pas des profits

La loi oblige Postes Canada à être autonome financièrement et à équilibrer ses revenus et dépenses. La loi stipule que les sociétés d'État peuvent verser des dividendes au gouvernement. Mais rien n'indique qu'elles doivent réaliser un taux de profit équivalent à celui d'une entreprise commerciale privée.

Le profit réalisé doit être réinvesti pour améliorer le service postal public et garder ouverts ses bureaux de postes, au lieu de les fermer ou de les franchiser, et ainsi assurer la livraison du courrier en milieu rural et à domicile.

Postes Canada doit respecter son mandat de fournir un service public, universel, accessible. Mais pour cela, le gouvernement doit cesser d'exiger de Postes Canada qu'elle lui verse des dividendes.

IV. Le processus de consultation

1. Un processus bâclé et anti-démocratique.

L'avenir de Postes Canada concerne en premier lieu la population canadienne. Or, malgré l'enjeu important de l'examen stratégique, celui-ci ne comportera pas d'audiences publiques, et le comité consultatif se contentera de recevoir des mémoires et d'examiner l'information reçue de Postes Canada. Par ailleurs, les citoyens et organismes ont eu un échéancier extrêmement court pour déposer leur mémoire. Doit-on en conclure que tout est fait pour éviter une fois de plus le débat public ?

D'autant plus inquiétant quand on sait qu'un des membres du comité a déjà clairement signifié sa position en faveur de la libéralisation et de la déréglementation du service postal public.

2. Nos demandes pour la tenue de l'examen stratégique

Nous demandons :

- un processus transparent,
- un délai prolongé pour déposer des mémoires
- des audiences publiques
- l'accès public aux informations remises au comité consultatif



Karine Triollet

Pour le comité de lutte contre la fermeture du bureau de poste
Action Gardien,
Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles

2390 Ryde, suite 203
Montréal (Québec) H3K 1R6
(514) 509-0795
info@actiongardien.org